

# Séance du mercredi 11 février 2009

~~~~~

L'an deux mil neuf, le onze février à dix neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM de Migron-Villars les-Bois-Le Seure dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Président, d'après convocations faites le cinq février deux mil neuf.

Présents : Mmes THOUARD Geneviève, PERAT Sylvie, MM. MARTIN Jean-Michel, Jean-Marie BEGEY, Jean-Luc VARANCEAU, Jean VITRY, Jean-Michel VICENTY, Alain MOYSAN

Absent excusé : Patrick ROUDIER.

Invité présent : Monsieur Didier HAY.

M. Jean VITRY a été nommé secrétaire de séance.

## Ordre du Jour

- 1- *Convention avec la RESE pour l'entretien des espaces verts*
- 2 – *Prévision des travaux de goudronnage, débernage et broyage*
- 3 – *Horaires des agents techniques*
- 4 - *Questions diverses*

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2008, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 1) Convention avec la RESE pour l'entretien des espaces verts

La régie des eaux (RESE) exploite sur les communes de Migron et Villars les Bois des sites occupés par des ouvrages (château d'eau et lagunes) et doit en assurer l'entretien des espaces verts attenants. Jusqu'à ce jour, les agents communaux assuraient cette tâche. Afin de mieux encadrer les conditions d'entretien, la RESE propose de signer une convention et un plan de prévention des risques.

Comme cela avait été souligné lors de la réunion du 05 novembre 2008, en raison de la responsabilité et des assurances par rapport au personnel et au matériel, il appartient au président du SIVOM de signer cette convention.

Cette dernière fixe les règles techniques et financières pour les travaux d'entretien. Elle est valable pour une année et reconductible tacitement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'entretien des espaces verts avec la Régie d'Exploitation des Services d'Eaux.

### 2) Prévision des travaux de débernage, goudronnage, et broyage

Monsieur le Président demande que chaque commune établisse ses besoins pour que lors de la prochaine réunion, il puisse être établi le planning.

### **3) Horaires des agents techniques**

Suite à la mise en place du nouvel aménagement du temps de travail annualisé, il est nécessaire de fixer des nouveaux horaires en fonction des durées quotidiennes de travail. Le détail est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

| <b>Durée</b> | <b>Matin</b> | <b>Après-midi</b> |
|--------------|--------------|-------------------|
| 5h00         | 9h00-12h00   | 14h00-16h00       |
| 6h00         | 9h00-12h00   | 14h00-17h00       |
| 7h00         | 8h30-12h00   | 13h30-17h00       |
| 8h00         | 8h00-12h00   | 13h30-17h30       |
| 9h00         | 7h00-12h00   | 13h30-17h30       |

Ces dernières seront communiquées par écrit aux agents.

### **4) Questions diverses**

#### Vêtements de travail :

Monsieur le Président rappelle que les vêtements de travail doivent être achetés au CACC de Cognac avec un bon de commande impérativement être signé par lui-même.

#### Matériel :

Le tondeur Iséki est réparé. Il est prêt pour la prochaine saison de tonte.

La balayeuse est également en état de fonctionnement.

#### Employés :

- Madame Geneviève THOUARD évoque la possibilité pour les communes de participer aux traitements des agents suivant la clé de répartition au lieu de procéder au remboursement intégral comme il est pratiqué actuellement. Cela permettrait d'avoir plus de souplesse pour la gestion des tâches effectuées dans chaque commune.

- Monsieur Jean VITRY demande s'il est possible également de nommer un chef d'équipe lors des travaux qui sont réalisés en commun. Il est proposé de faire un essai en proposant Monsieur Dominique FAYS qui est le seul à pouvoir assumer cette fonction en tant qu'agent de maîtrise.

- Madame Sylvie PERAT informa l'assemblée qu'un nouvel agent technique a été recruté sur Migron. Il s'agit de Monsieur Jean-Noël COUSIN. Dans un premier temps, il a été recruté pour 6 mois, soit jusqu'au 18 août 2009.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h15 et ont signé au registre les membres présents.*